

DIAL 2821

## **EQUATEUR - Des indigènes déclarent la guerre aux sociétés pétrolières pour défendre leurs terres ; Des soldats sont mis au service d'une entreprise espagnole**

Luis Angel Saavedra ; Bolívar Bertrán

jeudi 1er septembre 2005, mis en ligne par [Dial](#)

*Les Huaorani, peuple indigène d'Equateur, veulent un territoire libre de compagnies pétrolières. C'est ce que montre l'article de Luis Angel Saaved, diffusé par [Noticias Aliadas](#) le 27 juillet 2005. Le danger est d'autant plus important que l'entreprise espagnole présente sur leur territoire jouit d'un privilège incroyable, celui de pouvoir donner des ordres aux forces armées équatoriennes mises par contrat à sa disposition. C'est ce que démontre, citations à l'appui, un article de Bolívar Beltrán, paru dans Tintají (Equateur), 1-15 mai 2005.*

---

Le peuple huaorani, qui habite dans l'Amazonie équatorienne, a décidé de se mobiliser pour freiner l'exploitation pétrolière qui détruit son territoire et son mode de vie, basé traditionnellement sur la chasse, la pêche et la cueillette.

« Les Huaorani étaient une société connaissant peu de division du travail à l'intérieur des familles. A la chasse ils sortaient ensemble et l'on partageait les tâches concernant la maison, la ferme et le soin des enfants. Les dirigeants étaient les anciens et les décisions étaient prises par la communauté dans son ensemble », affirme Esperanza Martínez, d'Action Écologique, organisation qui travaille avec les Huaorani pour la défense de leur territoire.

Les Huaorani, avec les Tagaeri et Taromenane, sont des peuples qui sont restés isolés de la société occidentale, mais qui durant les dernières années ont été affrontés aux compagnies pétrolières et forestières qui ont même favorisé leur division, en les conduisant à des affrontements, comme celui qui s'est produit il y a deux ans quand les Huaorani liés à des entreprises forestières massacrèrent une communauté taromenane.

Pour dénoncer les attaques commises par les compagnies pétrolières, Moi Enomenga, chef traditionnel des Huaorani, a convoqué pour le 12 juillet une marche de 22 communautés huaoranis vers la ville de Quito.

Des hommes et des femmes de ces communautés ont parcouru à pied quelque 40 km dans la forêt, pour voyager ensuite dans trois autobus pendant plus de 12 heures. Ils se sont mobilisés contre les concessions accordées par le gouvernement de l'ex-président Lucio Gutiérrez, (2003-2005), qui fut renversé, et la convention signée en janvier avec la compagnie brésilienne Petrobras par d'anciens dirigeants de l'Organisation de la nationalité huaorani de l'Amazonie équatorienne (ONHAE), dont le but était d'offrir des facilités d'exploration et d'exploitation pétrolière.

« Nous, communautés du peuple huaorani, rejetons la convention signée par l'ex-président de l'ONAHE, Armando Boya, parce qu'il n'a pas consulté les communautés et qu'il ne représente pas ce que nous voulons pour notre avenir. Aucun dirigeant de l'ONHAE n'a le droit de signer quoi que ce soit avec qui que ce soit sans le consentement de nos communautés », a dit Enomenga.

Pour sa part, Alicia Cahuiya, présidente de l'Association des femmes Huaorani, a ratifié la décision : « nous voulons notre territoire libre de toutes compagnies pétrolières pour nos enfants, c'est pourquoi nous refusons de reconnaître tout ce qui est négocié par l'ONHAE ». La convention signée par l'ONHAE et Petrobras incluait le financement de projets de développement et d'assistance sociale pour les Huaorani pour un montant de 200 000 dollars par an durant les cinq prochaines années.

Cette marche originale a été reçue en séance plénière par le Congrès national et par le ministre de gouvernement, Mauricio Gándara. Législatif et exécutif se sont engagés à réviser les conventions qui portent atteinte au territoire huaorani, à plus forte raison si ces territoires sont dans le Parc national Yasuní.

Le Parc national Yasuní a été créé en 1979 avec 679 730 ha, dont un tiers appartient historiquement au peuple huaorani. Le 2 avril 1990 le gouvernement a réduit l'extension du parc Yasuní pour laisser la zone des hydrocarbures (bloc 16) à l'extérieur des limites du parc et permettre la venue de l'entreprise états-unienne Maxus, et ensuite celle de l'espagnole Repsol-YPF.

Ultérieurement, le gouvernement de Gutiérrez a porté atteinte aux derniers territoires huaoranis en livrant des concessions à Petrobras et à la canadienne EnCana.

En 1992, Maxus a construit une route de 180 km qui traverse le Parc national Yasuní, tandis que Petrobras et Repsol-YPF ont entamé la construction d'une route pour accéder à leurs domaines d'exploration. Ces compagnies ont engagé le consultant états-unien Entrix, spécialisé dans les questions environnementales, pour négocier avec les communautés indigènes concernées.

Entrix soutient que les accords signés avec la précédente direction d'ONHAE bénéficient aux communautés et fournissent toutes les mesures de sécurité nécessaire en cas d'accidents pétroliers, comme les fuites. C'est pourquoi ont été placés, sur les routes et le long de l'oléoduc qui transporte le pétrole, des panneaux indicateurs rédigés en castillan qui informent qu'en cas d'urgence il faut appeler Quito ou un numéro de portable.

## **Sans téléphone fixe ni portable**

Elle est ironique la présence de ces panneaux indicateurs dans une zone forestière qui n'est pas couverte par le réseau des téléphones portables ni des téléphones conventionnels, qui plus est, au milieu d'une population qui ne parle pas le castillan.

« Les dirigeants ont accepté de l'argent des compagnies pétrolières, mais nous, les communautés, ne voulons aucun argent, et nous ne voulons pas qu'un médiateur communautaire d'Entrix négocie avec nous, parce qu'ils visent seulement la destruction de notre culture », affirme Moi.

Les Huaorani sont conscients qu'ils ont entamé une dure bataille et, avec la marche, ils ont voulu s'exprimer face au gouvernement et à la société équatorienne, mais ils savent que ce sera dans la forêt, sur leur territoire propre, que la résistance sera la plus dure.

« Nous sommes venus porter la guerre ici dans la ville, mais si nous perdons ici il ne nous reste plus que faire la guerre là-bas, et là-bas nous gagnerons », a affirmé Moi, tandis que des hommes et des femmes soulevaient leurs lances et lançaient leur cri de guerre : « Les Huaorani ne mourront pas ».

\*\*\*\*\*

## 46 soldats au service de l'entreprise REPSOL-YPF

Selon la constitution et la loi organique des forces armées, celles-ci « auront comme mission fondamentale : le maintien de la souveraineté nationale, la défense de l'intégrité et de l'indépendance de l'Etat et la sauvegarde de son organisation juridique ».

Mais lorsqu'on lit le Contrat de sécurité militaire pour le bloc 16, Equateur, on voit clairement que les forces armées équatoriennes sont devenues une espèce d'entreprise de sécurité au service des entreprises pétrolières étrangères. Le contrat mentionné indique : « REPSOL-YPF ECUADOR SA, constituée sous la protection des lois de l'Espagne et domiciliée en Equateur », appelée « La Compagnie » et, d'autre part, le Corps des ingénieurs de l'armée, représenté par le colonel Juan Arnulfo Reinoso Sola en sa qualité de commandant, dénommé « Contractant ».

Ce contrat, signé sous le n° CO 13.00009.2003, a été signé le 1er octobre 2003 pour une durée d'un an et onze mois et il peut de plus être reconduit. Son contenu attente à la souveraineté nationale en permettant que l'entreprise pétrolière espagnole ordonne et impose des directives aux forces armées qui auront l'obligation d'obéir aux ordres de l'entreprise. De plus, il est mentionné que : « la Compagnie traitera avec les communautés indigènes dans la région des opérations et donnera les directives de conduite que le Contractant doit observer en référence à ces communautés indigènes. Dans un tel contexte, la Compagnie sera responsable des relations avec les communautés indigènes et le Contractant devra satisfaire aux politiques et directives édictées par la Compagnie. »

C'est dire que les forces armées devront accomplir ce que décide l'entreprise comme politique à l'égard des communautés indigènes, puisqu'elles sont embauchées surtout en faveur de l'exploration et de l'exploitation du pétrole qui se réalise dans beaucoup de cas sur les territoires indigènes.

Une autre mission des forces armées selon la Constitution est de garantir la défense, l'intégrité et l'indépendance de l'Etat, mais ces principes fondamentaux sont mis en question lorsqu'on leur demande d'obéir aux ordres et que leur sont imposées des politiques et directives émanant d'une entreprise pétrolière privée étrangère. De plus, les forces armées, en signant ce contrat, ont renoncé à l'ordre hiérarchique qui est le pilier principal de leur existence, étant donné qu'elles se soumettent aux dispositions de l'entreprise, comme cela ressort clairement du contrat lorsqu'il est spécifié : « Durant l'exécution des travaux, le Contractant (les forces armées) travaillera en communication, coordination et aux ordres du coordinateur de sécurité de la Compagnie. En cas de conflit ou d'affrontement, le Contractant agira sous les ordres du Commandement militaire armé, et informera constamment le coordinateur de sécurité de la Compagnie sur les conditions actuelles et les activités accomplies. »

Selon l'accord : « L'objet de ce contrat est que le Contractant fournisse une sécurité intégrale dans la région des opérations de la Compagnie moyennant des patrouilles, un contrôle militaire permanent dans tous les lieux, routes d'accès et embarcadères des fleuves et des affluents, avec l'objectif fondamental d'empêcher l'entrée de délinquants et/ou d'éléments subversifs dans la région des opérations, ainsi que dans les régions d'influence de la Compagnie. »

Ce qu'il y a de grave dans cette affirmation visant à « empêcher l'entrée de délinquants et/ou d'éléments subversifs dans la région des opérations » est que le bloc 16, concédé à l'entreprise, est un territoire indigène appartenant à la nationalité huaorani et à diverses communautés, ainsi qu'à des colons qui n'ont rien à voir avec le qualificatif de délinquants et encore moins de subversifs.

Le personnel militaire qui se met à la disposition de la sécurité de l'entreprise pétrolière en conformité avec le contrat est composé de 2 officiers, 2 sergents, 2 soldats de communication et 36 soldats.

- Traduction Dial.
- Source (espagnol) : [Noticias Aliadas](#) le 27 juillet 2005 ; Tintají (Equateur), 1-15 mai 2005.

En cas de reproduction, mentionner au moins l'auteur, la source française ([Dial](#)) et l'adresse internet de l'article.